



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 3238

Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur la reconnaissance des droits des anciens resistants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est envisage de prendre des mesures tendant a faciliter la reconnaissance de ces droits, notamment en ce qui concerne la suppression des forclusions qui frappent certains titres dont celui de combattant volontaire de la Resistance.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre se preoccupe particulierement du statut des resistants et notamment de l'attribution de la carte du combattant volontaire de la Resistance. Ainsi que le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre l'a indique a l'Assemblee nationale lors de la seance du 28 octobre dernier, un projet de loi sera presente au Parlement lors d'une toute prochaine session. Il est precise a l'honorable parlementaire que ce projet de texte permettra d'accueillir les demandes de carte du combattant volontaire de la Resistance qui ne sont pas fondees sur des services resistants homologues par l'autorite militaire, tout en sauvegardant sa valeur a ce titre au regard des pieces justificatives qui seront a produire.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3238

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2700